

Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège



Le Ban



Bulletin d'information
Juin 2007

Diffusion restreinte

Sommaire

Le Mot du Président	3-4
Mise au point sur le nouveau concept de la Réserve	5-8
L'entraînement du personnel de réserve	9-11
Ni Régiment, ni Brigade	12-15
La section d'infanterie, du binôme au trinôme	16-17
BBQ des familles	18



Cocktail annuel du Cercle



Le Président et les Membres du Comité du Cercle Royal des Militaires de Réserve de la Province de Liège ont le plaisir de vous inviter le **Vendredi 15 juin** prochain à Cointe à partir de **19h00**.

Adresse du jour : Salles pour banquets « La Bergerie » – Rue des Cailloux à 4000 Liège-Cointe (au pied du monument Interalliés).
Parking aisé.

Inscriptions via les canaux habituels.

Messieurs, chers amis de la réserve,

En vos rangs et qualités

Ce 24 mars 2007 a eu lieu l'assemblée générale de l'URNOR. Ce fut l'occasion d'avoir un briefing du DGHR (le Lt. Gén. Somers) ainsi que de la présentation du nouveau DNR le Col Jean-Claude Carlier.

Quelles en sont les principales idées à retenir ?

1. Lignes de force de la réserve

- un plus petit nombre de réservistes (max. 6000)
- des emplois basés sur la compétence civile des réservistes
- intégration dans les unités d'active ou EM
- une formation de base raccourcie
- plus de fonction de combat
- pas de réservistes full time

2. Missions

- Renfort des unités d'active
- Compétences pointues voire spécifiques
- CIMIC

3. Loi

- Projet de loi sur le nouveau concept (adaptation du R 10)
- Recrutement direct par catégorie de personnel
- Recrutement sur base du diplôme
- Nomination après obtention du diplôme civil (ex. : pour un Offr = universitaire)
- Formation de base en cinq ans (prolongeable)
- Formation continuée (test d'aptitudes)
- Alignement sur le cadre d'actif (= min. training)
- Timing escompté : loi + AR en vigueur pour mai 2008

4. Mise en œuvre en 2007 de la réserve

- 7 jours + supplément en fonction des besoins
- Compétition nationale de la Res à Elsenborn (2 jours de formation)

5. Points d'attention pour le réserviste

- Maintenir le contact avec l'unité d'affectation
- Se tenir informé
- Importance d'un CV up to date pour la gestion des compétences
- Prévenir en cas de résidence à l'étranger pour > de trois mois
- Clôture du rappel :
- Fiche de prestation
- Déclaration sur l'honneur (Mod 52)
- Traitement ou retraite

6. Etat du recrutement 2007

- CMR 20
- CSOR 3
- COR 11

Espoir de recrutement par année : 300/an

7. Collaboration URNOR-URNSOR

- un magazine commun
- deux sites web sur www.mil.be
- fourniture du matériel informatique par la chaîne militaire

Les activités du CRMRLg à venir :

- le Barbecue famille (dimanche 24 juin) ;
- le dropping de nuit (vendredi 31 août) ;
- l'assemblée générale (mercredi 7 novembre) ;
- le repas de corps (samedi 24 novembre).

Mise point sur le nouveau concept de la Réserve

Direction Générale des Ressources Humaines (DGHR)
Briefing de mars 2006

Synthèse réalisée par le Cdt Hre Serge HENNIQUIAU, Vice-Président.

Nous vous avons déjà parlé longuement de la nouvelle réserve, qui se met lentement en place. Mais dès maintenant les directives se précisent ; tous les chefs de corps ont été appelés à différents briefings en mars 2006 afin de leur présenter les grandes lignes de conduite pour le choix et le recrutement ainsi que le concept de la nouvelle réserve.

La synthèse qui suit vous donne les grandes lignes des différents briefings sans entrer dans les détails des carrières et des filières à suivre. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter auprès de votre unité le document suivant : Opération et Training N° 06-114629 du 17 Mar 2006

Pourquoi une Réserve ?

- Pour obtenir des qualifications qui ne sont pas ou pas suffisamment présentes au sein de la Défense ;
- Pour accomplir des tâches ponctuelles et temporaires en appui des unités en opérations (en Belgique ou à l'étranger) ;
- Pour remplir des tâches temporaires et spécifiques en renfort de la structure unique (just in time, just as needed) ;
- Pour mettre en place une réserve stratégique de la Défense pendant une période de crise.



Quelle Réserve ?

- Le nombre de réservistes doit être proportionnel et en rapport avec la dimension des unités d'actives ;
- Mettre en place une réserve plus efficace, plus jeune et plus spécialisée ;
- Intégrer les réservistes dans les unités ou Etats-Majors dès le temps de paix ;
- La réserve doit être à même de fournir un appui efficace aux opérations ;
- Elle doit pouvoir fonctionner dans la marge budgétaire allouée annuellement ;
- Le réserviste sera uniquement mis en œuvre sur base temporaire.

Le concept de la réserve

- Il y aura un maximum de 6.000 réservistes (3.000 entraînés et 3.000 non entraînés) ;
- La réserve reposera sur deux piliers : la réserve volontaire et la réserve obligatoire ;
- Le nombre des réservistes est limité à 2.000 Officiers, 2.000 Sous-Officiers et 2.000 Volontaires ;
- Les réservistes entraînés seront affectés à une unité alors que les réservistes non entraînés dépendront de l'organisme ACARES (un glissement de l'un à l'autre est possible sous des conditions bien précises) ;
- Les engagements des réservistes sont possibles jusqu'à 60 ans ;
- Il y a équivalence totale de grade entre les militaires du cadre de carrière et les militaires du cadre de réserve ;
- Le réserviste sera choisi dans la mesure où sa qualification professionnelle est un atout pour la Défense (par exemple mécanicien civil > mécanicien militaire, chirurgien civil > chirurgien militaire) ;
- La réserve exerce sa fonction dans le cadre de la HMS (Host Nation Support), dans le cadre d'une situation de crise ou encore dans le cadre des relations Armée-Nation (appui territorial) – par exemple, renforcer le centre opérationnel d'une Province en cas d'inondation, incendie de grand ampleur, désastre, catastrophe naturelle - ;
- Le réserviste assume une tâche comme complément dans une structure militaire ;
- Un militaire de réserve n'est pas un remplaçant d'un militaire absent du cadre de réserve sur le tableau organique d'une unité.

Méthode de travail pour l'ajustement du recrutement

- Procéder à une analyse critique des tableaux organiques existants ;
- Tenir compte de l'enquête 2005 qui a été faite auprès de 80.000 réservistes non entraînés ;
- Réduire le nombre de réservistes en fonction des souhaits de ces derniers et des besoins du département ;
- Réaffecter les réservistes actuels sur base de leur compétence ;
- Dès cette année 2006, le recrutement adapté à la formation de base et à la formation continuée se met en place (Avr, Jul, Aou).

Le recrutement

- Il sera d'un maximum de 300 candidats – adaptés aux besoins de la défense ;
- Il sera attractif vis-à-vis des candidats potentiels (période d'incorporation, durée de la formation, formation modulaire et valeurs ajoutées pour l'employeur) ;
- En 2006, on recrute uniquement des candidats militaires de réserve ;
- En 2007, on recrutera directement dans les différentes catégories ; les conditions d'âge seront adaptées et des conditions supplémentaires concernant le diplôme ou la spécialisation seront imposées.

La formation de base

- Durée de la période de candidature : maximum 5 ans, y inclus la période d'évaluation et à condition d'avoir obtenu le niveau d'étude ou de compétence requis ;
- Durée de l'engagement : 5 ans ;
- 1er engagement : 10 ans, suivi de contrats de 5 ans jusqu'à la limite d'âge dans le grade ;
- L'échec ou l'abandon pendant la formation de base entraîne de facto la mise en congé définitif ;
- Après 2006, le recrutement sera, dans certains cas, possible dans les grades de promotion (recrutement sur base du diplôme).

L'entraînement (voir page 9 et suivantes)

- Le réserviste de catégorie A effectue des prestations de 5 à 7 jours par an dans son unité ;
- Le réserviste de catégorie P est affecté à une unité spéciale et effectue plus de 7 jours de prestations par an ;

- Le réserviste de catégorie S (promotion spéciale accélérée) effectue plus de 7 jours de prestations par an ;
- Le réserviste de catégorie B appartient à la réserve non entraînée, non rappelée ; il ne jouit pas de promotions et est affecté à l'organisme dénommé ACARES ;
- Les PVE (prestation volontaire d'encadrement) – rappel prolongé – restent possibles si l'enveloppe budgétaire le permet ;
- Les réservistes des catégories A, P et S sont affectés dans une unité, ce qui comporte : l'accès à l'ancienneté, la possibilité d'effectuer des prestations supplémentaires, l'accès aux avantages sociaux, la délivrance d'une attestation de réserviste entraîné.

La formation continuée

- Les Officiers seront formés au niveau de l'IRSD (Institut Royal Supérieur de Défense) ;
- Les Sous-Officiers seront formés au niveau du CIB (Centre d'Instruction de Base) ;
- Les Volontaires seront formés à l'EA (Ecole d'Arme) ;
- La formation sera orientée vers le management, là où actuellement elle est orientée vers l'arme ;
- La formation sera modulaire en fonction de la disponibilité professionnelle du candidat ;
- Les Comités d'Armes seront compétents en matière de promotion des candidats.
- Qu'en est-il du réserviste actuel_?
- Mise en place de nouveaux tableaux organiques adaptés au nouveau concept et à la diminution du nombre de réservistes ;
- Les tableaux organiques seront remplis en fonction des souhaits des chefs de corps ;
- Les réservistes qui n'appartiennent pas aux catégories A, P et S (modèle 97) sont mis, temporairement, à la disposition de HRG-C/Res et, suivant l'introduction et l'étude d'un CV, seront affectés dans une unité suivant les disponibilités ;
- Le surplus des réservistes sera dirigé vers ACARES (cfr point « ENTRAINEMENT » repris ci-dessus) ; il existe une possibilité de solliciter à nouveau une affectation dans une unité ou un Etat-Major, en fonction des disponibilités.

L'entraînement du personnel de réserve (update 2007)

Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président

Sources :

Doc Gest Res 2007 de DGHR

Reg A 84

www.mil.be/reserve

Note 2045 du 20 Mar 2007 du 12 Li Prince Léopold / 13 Li



La récente fusion des divers organes de gestion du personnel de réserve au sein de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGHR) a engendré quelques modifications des principes de gestion et d'administration du personnel.

Il s'agit essentiellement de changements structurels touchant à la fois les organes internes de gestion et le réserviste lui-même. Ceux-ci visent une gestion plus efficace et dynamique afin de faire se rencontrer au mieux les besoins spécifiques de la Défense et les souhaits du personnel.

LE CRÉDIT D'ENTRAÎNEMENT :

Le crédit d'entraînement est accordé par catégorie de la manière suivante :

Pour les Volontaires de Réserve : 5 jours par an ;

Pour les Sous-Officiers et Officiers de Réserve : 7 jours par an.

Particularité : ce crédit est attribué au réserviste et NON à l'unité, de sorte qu'en cas de mutation, par exemple, le crédit non consommé suivra le réserviste dans sa nouvelle affectation.

La prestation d'entraînement (5 ou 7 jours/an) DOIT être effectuée *de préférence* dans l'unité ET dans la fonction occupée à l'ordre de bataille. Il n'est, normalement, pas prévu de crédit supplémentaire.

LE CRÉDIT POUR LA FORMATION CONTINUÉE :

En cas de participation à la formation continuée (candidat Sous-Officier subalterne de réserve, candidat Sous-Officier supérieur de réserve, candidat Capitaine de réserve et candidat Officier supérieur de réserve) le crédit spécifique à la formation est réservé par DGHR ; au cours de l'année de formation le crédit d'entraînement est supprimé.

LES PRESTATIONS JOINT-RÉSERVE :

Les prestations Joint-Réserve, c'est-à-dire les activités organisées par les associations de réservistes, n'entrent en ligne de compte ni dans le suivi du crédit d'entraînement, ni pour la qualification de réserviste entraîné.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'UNITÉ D'AFFECTATION :

Sans perdre de vue les prescriptions qui régissent le crédit d'entraînement, le réserviste peut demander à participer à l'une ou l'autre activité reprise au programme annuel d'activités. D'un autre côté, l'unité sollicite également son personnel de réserve pour certaines activités spécifiques.

Parfois, un crédit supplémentaire peut être accordé par personne pour des activités spécifiques d'entraînement (par exemple période de camp) ; les demandes de crédit supplémentaire sont du ressort du bureau opérationnel de l'unité d'affectation et ne peuvent être introduites que durant le mois de janvier de l'année en cours.

LE REGROUPEMENT DES PRESTATIONS :

La possibilité de regrouper à posteriori les prestations non exécutées N'existe PLUS. Il N'est PLUS possible de demander le regroupement des prestations de DEUX années.

Par exemple, pour prester 2 x 7 jours pour deux ans, il ETAIT permis d'exécuter 5 jours durant l'année X-1 et 9 jours durant l'année X pour un total de 14 jours en DEUX années.

CETTE DIRECTIVE EST SUPPRIMÉE.

IMPORTANT : Si le réserviste ne planifie pas ses prestations de 5 ou 7 jours par an (suivant son rang), il perd une année de prise en compte comme réserviste entraîné ; il n'y a pas de prise en compte pour les distinctions honorifiques, pour l'avancement, pour l'ancienneté ; il y a mutation vers un service de gestion du personnel non entraîné.

L'AVIS D'AFFECTATION :

Chaque réserviste doit recevoir chaque année un avis d'affectation /attestation de réserviste (non entraîné). S'il ne le reçoit pas, il doit le réclamer à son unité ; il doit être fourni quel que soit le statut.

LES TESTS MILITAIRES D'APTITUDES SPORTIVES (TMAP) :

Le réserviste doit effectuer et réussir ses TMAP tous les TROIS ans jusqu'à l'âge de 50 ans.

Ils doivent être impérativement réussis l'année qui précède un comité d'avancement (Adjudant-Chef, Adjudant-Major, Officier supérieur).

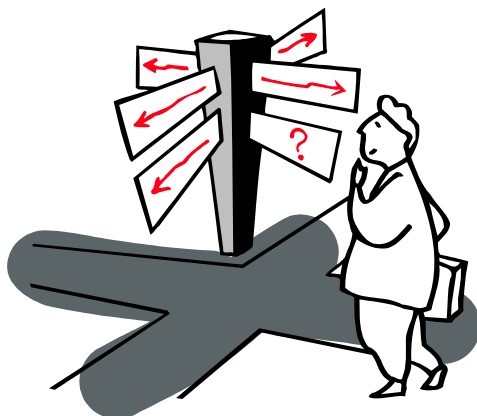
L'ÉVALUATION :

Le réserviste entraîné qui participe à l'avancement doit être évalué chaque année, de préférence à l'occasion d'une prestation.

Le réserviste qui ne participe plus à l'avancement doit être évalué tous les deux ans.

Le réserviste doit penser à réclamer cette évaluation car elle constitue une pièce maîtresse de son dossier personnel.

En quelques mots ...



**SURVEILLEZ VOTRE
CARRIERE
DE RESERVISTE**

**FAITES LES BONS
CHOIX**

Vous retrouverez toutes les informations
utiles aux Réservistes à l'adresse :

www.crmrlg.be

Et nous restons joignables à l'adresse mail :

crmrlg@skynet.be

Ni Régiment, ni Brigade, mais bien IRC(*) Para-Commando

*Cdt Hre Serge HENNIQUIAU
Vice-Président*

En 2007, l'Armée fête :

- Les 65 ans de la création des SAS et des Commandos ;
- Les 60 ans de l'ouverture des Centres d'Instructions pour Parachutistes et pour Commandos ;
- Le 55^{ème} anniversaire de la mise en place du Régiment Para-Commando ;
- Les 40 années d'existence de l'Amicale Nationale Paracommando Vriendenkring (ANPCV).

Pour nous associer à ce quadruple anniversaire, le Cercle a voulu vous relater le passé et le devenir des Para-Commandos belges.

C'est en 1942, en Ecosse (Achnacarry) et aux Pays-de-Galles (Abersoch) que les belges forment l'Escadron Parachutistes SAS et la 4^{ème} Troupe du 10^{ème} Commando Interallié.



Ces unités sont engagées dans les combats de la libération de l'Europe dès le début du mois de décembre 1943, en Italie, au sein de la 8^{ème} Armée Britannique. Les opérations se poursuivront en 1944 en France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne.

C'est à l'issue de la guerre, en 1946, que sont formés en Belgique le Régiment Parachutistes SAS et le Régiment Commando par arrêté du Prince Charles, Régent du Royaume.

Début 1951, les deux Régiments adoptent l'organisation américaine et dès le 1^{er} avril portent le nom de 1^{er} Bataillon de Parachutistes et 2^{ème} Bataillon de Commandos ; la même année les deux bataillons forment un seul et unique régiment en s'unissant aux Centres d'Entraînements pour Paras et Commandos. Le Régiment se voit adjoindre un 3^{ème} Bataillon (3 Para).

De 1963 à 1974 le Régiment ne fait que s'accroître par l'apport de diverses Compagnies, Batteries et Escadrons.

La Brigade Para-Commando est créée en octobre 1991, elle est retirée du 1 (BE) Corps en RFA (chute du mur de Berlin en 1989) et est affectée le 1^{er} avril 1994 à la Division Multinationale Centre. Dès le début 1995, elle est mise sous le commandement des Forces d'Intervention avec les trois autres Brigades belges (1^{ère}, 7^{ème} et 17^{ème})

A la suite de la dissolution de la Division Multinationale Centre (MNDC) et de la Force Alliée Mobile (AMF) en 2000, la Brigade Para-Commando subit deux profondes restructurations en 2002 et 2003.

Dans un premier temps ont assisté à la suppression des unités d'appui : 14 Cie Gn, 35 A, 16 Cie Med, 210 Cie Log et 3 LPara. Les capacités Para-Commandos sont absorbées par des unités de leurs armes respectives.

Dans un deuxième temps, de façon assez brutale, le plan directeur de la Défense provoque la disparition de la Brigade Para-commando et de son Quartier-Général.

Mais le CHOD (Chief of Defence) s'est assez rapidement aperçu que la 1^{ère} Brigade (Leopoldsburg) et la 7^{ème} Brigade (Marche-en-Famenne) n'étaient pas en mesure de reprendre les missions de la Brigade Para-Commando.

En effet, les Para-commandos sont les seuls à être structurés tant du point de vue du personnel qualifié que des moyens adéquats pour mener à bien des opérations spécifiques, ainsi que de posséder la capacité de récupération de ressortissants.



Nous assistons alors à un revirement avec la création de l'IRC qui dispose d'un Etat-Major projetable en théâtre d'opération, ainsi que d'une capacité opérationnelle ayant une autonomie de 30 jours.

L'IRC quitte Heverlee en décembre 2004 pour s'installer au Quartier Reine Elisabeth à Evere

L'IRC, avec son commandement et ses unités spécifiques, fait partie de la Composante Terre et est articulé actuellement comme suit :



Un Commandement : IRCC (Immediate Reaction Capability Command) situé à Evere.

Les unités spécifiques du domaine Para-Commando :

Le 1^{er} Bataillon de Parachutistes à Diest.

Le 2^{ème} Bataillon de Commandos à Flawinne.

Le 3^{ème} Bataillon de Parachutistes à Tielen.

Les capacités d'appui :

Font partie de la DG Fmn – Direction Générales de la Formation :

- Le centre de compétence pour l'entraînement aux techniques Commandos à Marche-les-Dames.
- Le centre de compétence pour l'entraînement aux techniques Parachutistes à Schaffen.

Font partie de la capacité d'appui de la Composante Terre :

- La Batterie d'Artillerie de Campagne Para-Commando (partie du 2A) à Brasschaat.
- L'élément Génie (partie des 4 et 11 Gn) à Amay et Burcht.

- L'élément Logistique (partie du 20 Bn Log) à Leuven.
- L'élément Transmission (partie du 6 Groupement CIS) à Leuven et Peutie.
- Special Forces Group (ex-ESR) à Flawinne.

Fait partie de Composante Air :

- L'appui aérien et le Rav-Air (élément de transport de matériel et de troupes – 15 Wing) à Melsbroek.

Fait partie de la Composante Médicale :

L'appui médical opérationnel (venant de l'EMI 22 et du CMO 16) à Landen et Bruxelles (NOH).

Les unités Para-Cdo assument des missions de la IRC (Immediate Reaction Capability), peut s'agit :

- D'être assigné à la Composante terrestre de la Force mobile du Commandement allié en Europe en tant que Force de Réaction immédiate (IRF).
- De prendre part à une opération d'urgence de la Division multinationale centrale ou MND(C), en tant que Force de Réaction rapide (RRF) faire partie de la force d'intervention belge.

Dans le cadre de ces affectations, les missions de ces unités pourront être l'exécution :

- D'une opération aéroportée et/ou aéromobile.
- D'une opération classique, qui pourrait être attribuée à un bataillon d'infanterie légère ou mécanisée, comme par exemple la défense du territoire national.
- D'une mission de "peace enforcement" (imposition de la paix) ou "peace keeping" (maintien de la paix).
- D'une mission humanitaire.

Nous n'oublierons pas que nos Para-Commandos ont fourni 24 détachements en Afrique entre 1952 et 1962, ont sauvés de nombreuses vies humaines lors de récupérations de ressortissants et participés à 23 opérations à vocation internationales. Nous aurons une pensée toutes spéciales pour tous ces hommes qui ont fait passer leur mission avant leur vie...

***Nec jactantia, nec metu
Sans forfanterie et sans crainte***

La section d'infanterie, du binôme au trinôme...

Capt (R) Jean-François DOHOGNE

Dans sa restructuration, la Défense a décidé d'adapter son organisation aux nouveaux défis et aux nouveaux dangers... L'objectif est qu'elle soit opérationnelle et prête dès 2015 (conformément au plan stratégique), tout en respectant lors des modifications majeures sous-jacentes, les obligations auxquelles est lié notre pays (Otan, Eurocorps, etc...).



Notre Défense doit « s'alléger » (voire à devenir « médiane »). Nos Unités d'Infanterie Mécanisée vont quitter leur ancienne forme « lourde » pour devenir plus légère et plus mobile : ainsi, à terme, devrions-nous les voir équipées de véhicules blindés légers (AIV) et de véhicules légers de transport (MPPV).

Avant que le nouveau plan d'équipement soit à son terme, il va falloir continuer à travailler avec les anciennes méthodes, mais aussi apprendre et s'adapter aux nouvelles et aux nouveaux matériels. Suite à des débats de fond et guidés par le souci du budget octroyé, l'unité de base qu'est la section (O-1-7) a été « redessinée »... Elle travaillera en « débarqué », elle aura des capacités de Voltige, de Suppression et de Discrimination, ce sera 7 personnes au sol et elle sera configurée en fonction de la mission qui lui sera confiée.

Afin d'augmenter son efficacité, mais aussi pour uniformiser son concept au sein de la Défense, la section d'infanterie passe, dans sa composition, à un chef sous la responsabilité de qui œuvre deux trinômes. Le trinôme de base se composant de deux fusiliers FNC et un tireur MINIMI. Dans le cadre des unités de combats, un trinôme restera toujours « de base » et le second sera équipé en fonction des missions désignées.

Du point de vue de la formation du peloton (1-4-29), il se composera de trois sections et d'une section commandement et appui. Cette

section commandement et appui prend une dimension plus large mais aussi plus souple puisqu'elle réunit 10 personnes et laisse le choix au chef de peloton dans l'équipement du moyen d'appui en fonction de la mission qui lui est assignée (Mi.50, Mor60 ou MILAN). Dans ses moyens de mobilité, on lui assignera 5 véhicules (4 MPPV et 1 UNIMOG). L'ad-joint de peloton reste la clé de voûte pour l'aspect logis-tique.



La formation des nou-
veaux soldats de la Défense
va en ce sens et tout ceci s'accompagne de l'intégration de la NTTC.
Cette dernière s'intégrera également dans la tactique.

On le voit, Flexibilité, Mobilité, Rapidité et Sécurité sont les maî-
tres mots qui doivent guider l'unité de base de combat qu'est la section
d'infanterie belge de demain.



Retrouvez l'agenda complet d'activités belges et étrangères
sur le website du Cercle

www.crmrlg.be

BBQ des familles 2007



Venez... prendre un bol d'air sur les hauteurs de Spa !
Venez... apprécier un apéro convivial !
Venez... déguster un excellent barbecue !
Venez... partager une belle journée !
Venez... rencontrer d'autres familles !
Venez... nous l'organisons pour vous !
Venez... nous vous attendons !



Date et heure : dimanche 24 juin 2007. L'apéro sera servi dès 12 heures.

Lieu : clairière du Musée de la Forêt à SPA-BERINZEN « le grand BBQ abrité ».

Tenue : décontractée, adaptée à la météo et aux circonstances.



Matériel à emporter : rien d'autre que votre bonne humeur.

PAF : 15,00€ par personne, comprenant la nourriture, les boissons... et tout... et tout... à virer au compte 000-0393686-60 de Cercle Res Liège 4000 Liège, avec la mention « BBQ juin 2006 ». **Attention les moins de 12 ans ne paient pas**, mais il faut les inscrire.



Possibilités d'inscription :

- Via le courrier de La Poste ;
- Via notre site web : www.crmrlg.be
- Via les courriels : crmrlg@skynet.be ou henniquiauserge@hotmail.com;
- Via un SMS au N° 0475 / 45 51 93 ;
- Via un fax au N° 04 / 220 84 95.

Les inscriptions doivent nous parvenir
AVANT le 20 juin.

**Cercle Royal des Militaires de Réserve
de la Province de Liège**

Quartier Médecin-Lieutenant JONCKER
Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
Tél. : 04/220.84.93 – Fax : 04/220.84.95
GSM : 0475/45.51.93
www.crmrlg.be – e-mail : crmrlg@skynet.be

PERMANENCES AU CERCLE

Lundi	de 09h00 à 11h00
Mercredi	de 09h00 à 11h00
Vendredi	de 09h00 à 11h00

COMPTE BANCAIRE

Compte général (cotisations, activités) : 000-0393686-60
IBAN : BE73 0000 3936 8660 - BIC : BPOTBEB1

Cotisation annuelle : 15 €

QUELQUES ADRESSES UTILES

URNOR : Rue des Petits Carmes, 24 – 1000 Bruxelles – 02/701.38.15
HRG-C/Res : Quartier Reine Astrid — Rue Bruyn, 1— 1120 Bruxelles
EM Prov Liège : Qu Med.-Lt Joncker – Rue Saint-Laurent, 79 – 4000 Liège
COMOPLAND G1/Res : Qu reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.13.27
COMOPSAIR Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.66.63
COMOPSSNAV : Qu Billet – 8310 Brugge – 050/36.79.33
COMOPSMED Bur Res : Qu Reine Elisabeth – 1140 Bruxelles – 02/701.30.58
EMI 22 POC Res : Qu Landen – 3400 Landen – 011/88.85.29 ou 011/88.85.11 (Srt)
Mil Shop (4Bn Log) : Camp Roi Albert – 6900 Marche – 084/32.63.77

RESPONSABLE REVUE

Editeur responsable et mise en page : Capt (R) Paul SCIMAR

Les articles n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Diffusion restreinte : l'emploi ou la détention irrégulière de ce document expose à des poursuites judiciaires, spécialement du chef des articles 118, 119, 120 et suivant du Code pénal